

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

DDE/HL/JPC/2021-090

Affaire suivie par :  
Héloïse LARZILLIERE

T+33(0)3 23 62 82 58  
heloise.larzilliere@casq.fr

**Monsieur Claude LEFEBVRE**  
**Directeur Général**  
**LION D'OR**  
Rue Charles Linné  
ZAC La Vallée  
02100 SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin, le - **5 AOUT 2021**

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 21 juillet dernier relatif à la constitution de votre demande d'autorisation ICPE de votre activité.

J'ai pris bonne note de votre engagement à :

- Evacuer tous les produits entreposés,
- Vider les volumes de stockage,
- Démontez et ferraillez toutes les machines ou les vendez,
- Evacuer tous les déchets vers un centre de traitement autorisé des déchets,
- Effectuer la première étape de l'étude des sols, c'est-à-dire une évaluation simplifiée des risques, afin d'évaluer la probabilité de contamination par des pollutions au cours du temps,
- Statuer sur la nécessité d'effectuer des recherches plus approfondies dont des forages de reconnaissance.

En ma qualité de Présidente de l'Agglomération du Saint-Quentinois, compétente en matière d'urbanisme, j'approuve les conditions de remise en état de l'outil après exploitation et dans le cas d'un éventuel arrêt d'activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement*



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de l'Agglomération  
du Saint-Quentinois